

1941



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss  
 Décision  
 Decisione

21 OCT. 1992

### Fermeture définitive de l'Ambassade de Suisse à Monrovia

Vu la proposition du DFAE du 29 septembre 1992

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

Le DFAE est autorisé à procéder à la fermeture définitive de l'Ambassade de Suisse à Monrovia / Libéria.

Le Libéria restera sous la juridiction de l'Ambassade de Suisse à Accra.

Pour extrait conforme:

*Musner Müller*

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
		EDI		
	X	EJPD	5	-
		EMD		
	X	EFD	7	-
	X	EVD	5	-
		EVED		
	X	BK	3	-
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

3003 Berne, le 29 septembre 1992

**AU CONSEIL FEDERAL**

---

**Fermeture définitive de l'Ambassade de Suisse à Monrovia / Libéria**

**1. Aspect politique**

Notre ambassade au Libéria était dirigée par un chargé d'affaires a.i., subordonné à notre mission diplomatique à Accra / Ghana.

La guerre civile qui a éclaté au Libéria nous a contraints à évacuer le personnel de notre ambassade à Monrovia en date du 12 août 1990 et, par conséquent, à la fermer provisoirement.

La situation actuelle au Libéria ne s'est toujours pas améliorée. Au contraire, la violence reprend et les perspectives d'avenir ne nous laissent guère entrevoir la possibilité d'envoyer du personnel de carrière pour une éventuelle réouverture de cette représentation.

**2. Aspect financier**

Les bâtiments qui abritaient l'ambassade et la résidence sont des objets loués par la Confédération. Depuis 1990, ils ont été placés sous la garde d'un médecin suisse âgé, resté sur place, et avec lequel nous avons passé un contrat. Par chance, ces bâtiments n'ont, jusqu'à présent, peu ou prou subi de dégâts dus à la guerre.

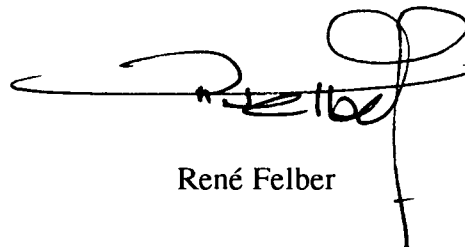
En raison du climat tropical et de l'impossibilité d'entretenir ces bâtiments, nous avons été amenés à résilier les contrats de bail pendant que ces locaux étaient encore en bon état et à vendre le mobilier appartenant à la Confédération, sauf l'argenterie, les oeuvres d'art et le matériel de transmission.

### 3. Proposition

Considérant la situation politique intérieure au Libéria, les nouvelles priorités que nous devons fixer dans le cadre de notre politique de restructuration du réseau de nos représentations dues partiellement au manque chronique de personnel, nous proposons, en accord avec l'OFAEE du DFEP, la fermeture définitive de notre ambassade à Monrovia. Le Libéria restera sous la juridiction de notre mission à Accra.

Lorsque la situation au Libéria le permettra, le Département examinera la possibilité d'ouvrir une agence consulaire ou un consulat dirigé par un représentant honoraire.

DEPARTEMENT FEDERAL  
DES AFFAIRES ETRANGERES



René Felber

Annexe: 1 projet de décision du Conseil fédéral

Pour co-rapport à: DFEP

Extrait du procès-verbal à: DFAE/SG 5, DASE 5  
DFEP  
DFF  
Chf

## **Fermeture définitive de l'Ambassade de Suisse à Monrovia**

---

Vu la proposition du DFAE du 29 septembre 1992

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

Le DFAE est autorisé à procéder à la fermeture définitive de l'Ambassade de Suisse à Monrovia / Libéria.

Le Libéria restera sous la juridiction de l'Ambassade de Suisse à Accra.

Pour extrait conforme: